

Appels de projets Carrefour des arts numériques

Préambule

La Ville de Matane jouit d'une crédibilité en matière numérique. En effet, la communauté compte plusieurs organismes, artistes et institutions qui évoluent autour de ce créneau qu'il soit culturel ou non. Il était donc naturel qu'un projet de la nature du Carrefour des arts numériques voie le jour. Le Carrefour des arts numériques est un projet issu de l'Entente de développement culturel entre la Ville de Matane et le ministère de la Culture et des Communications.

Le Carrefour des arts numériques (CAN) se voulant un pôle d'expérimentation, d'innovation reposant sur une approche communautaire et de partage d'équipements et d'expertise, le présent appel de projets vise les objectifs suivants :

Objectifs spécifiques :

- Mettre en œuvre des projets culturels numériques sur l'ensemble du territoire de la Matanie ;
- Favoriser, chez les acteurs locaux du secteur culturel, une meilleure appropriation et l'expérimentation des pratiques numériques;
- Encourager le développement et l'adaptation des compétences au contexte numérique;
- Soutenir les projets rassembleurs et porteurs du secteur culturel, destinés à la communauté ;
- Développer, dans la réalisation de ces projets, les valeurs propres à la culture numérique soit l'**ouverture**, le **partage** et la **collaboration**, de même que la **réutilisation**.

Pour ainsi bénéficier d'activités non récurrentes telles que :

- Développement d'ateliers de création et de fabrication numériques ;
- Apprentissages et appropriation des pratiques numériques ;
- Médiation culturelle numérique ;
- Et plus

Mission du Carrefour des arts numériques

Le Carrefour des arts numériques a pour mission de donner accès et de mettre en commun des équipements et des compétences permettant de stimuler la création et la diffusion artistique tout en favorisant la participation citoyenne.

Conditions d'admissibilité du promoteur de projet :

- Le promoteur du projet doit être :
Un organisme à but non lucratif, légalement constitué, dont les activités principales sont à vocation culturelle et qui exerce ses activités sur le territoire de la Ville de Matane ou de la MRC de la Matanie. Le promoteur devra être associé à un minimum de deux partenaires

qui doivent apporter leur savoir-faire et compétences à la conception / réalisation du projet.

- Peuvent être collaborateurs des organismes culturels ou institutionnels tels que musée, bibliothèque, établissements scolaires, entreprise du secteur du numérique ainsi que des artistes ou artisans.

Conditions d'admissibilité du projet :

- Avoir une finalité culturelle ou patrimoniale alliée aux technologies numériques;
- Se réaliser grâce aux équipements et compétences mis à disposition par le Carrefour des arts numériques
- Se dérouler sur le territoire de la ville de Matane
- Correspondre à une aide financière ponctuelle non récurrente;
- Se réaliser au plus tard le 31 août 2023

Seront exclus, les projets :

- Soutenant le fonctionnement courant d'un organisme ou relever d'activités récurrentes;
- Qui ont été réalisés ou sont en cours de réalisation avant leur admissibilité au programme;
- Qui ont reçu ou reçoivent du soutien pour ce projet dans un programme du ministère de la Culture et des Communications (MCC), du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) ou de Bibliothèques et Archives nationales du Québec (BAnQ);
- Visant exclusivement le graphisme et l'impression de livres ou de brochures.
- Visant exclusivement la tenue d'un événement protocolaire, d'activités de financement, la remise de bourses individuelles et de prix d'excellence.
- L'organisme promoteur ayant déjà reçu antérieurement une aide financière pour un projet devra avoir honoré ses obligations et remis un rapport final conforme afin d'être de nouveau admissible.

Dépenses admissibles

- Les frais encourus devront être consacrés spécifiquement aux activités culturelles numériques développées dans le cadre du projet, par exemple :

Dépenses liées à la coordination, à la réalisation et à la promotion du projet.
Frais de recherche et de documentation;
Frais d'animation;
Frais de transport;
Honoraires professionnels;

- Les frais de location d'équipement, si non disponible au Carrefour des arts numériques

Veillez noter que les équipements du carrefour des arts numériques seront sans frais pour les promoteurs du projet selon leur disponibilité.

Sont non admissibles les dépenses

- D'opération, liées au fonctionnement régulier d'un organisme ou d'un événement comme un festival;
- effectuées avant l'acceptation de la demande;
- La main-d'œuvre bénévole;

- Liées à l'acquisition ou la réparation d'équipements permanents liés à la réalisation de la mission de l'organisme
- Constituant des bourses individuelles, les prix d'excellence, les achats dédiés à des individus, des cachets d'artistes de spectacles payants, les activités de financement;
- Liées au financement de la dette ou le remboursement d'emprunts à venir;

Critères d'évaluation

- Qualité de la participation active au projet de chaque collaborateur
- Cohérence avec les objectifs de l'appel de projets;
- Implication active de la clientèle cible du Carrefour des arts numériques
 - Organismes et entreprises culturels ou numériques légalement constitués œuvrant dans la Matanie
 - Artistes et artisans œuvrant en culture ou en numérique
 - Artistes et artisans s'inscrivant dans une démarche professionnelle ou en voie de professionnalisation (artiste émergent ou étudiant)
- Les retombées et les bénéfices escomptés sur la communauté
- Le caractère novateur du projet;
- La qualité du projet et son impact sur la diversification de l'offre culturelle
- La diversité des sources de financement
- La faisabilité du projet;
- La crédibilité et les réalisations antérieures du promoteur. Celui-ci doit démontrer une expérience ou des compétences pertinentes au projet, du sérieux dans ses démarches et avoir honoré ses engagements auprès de la Ville de Matane lors de projets antérieurs;
- L'appui du milieu;
- L'accessibilité au projet
- L'utilisation optimale des équipements liés au Carrefour des arts numériques

Nature de l'aide financière

L'aide financière ne peut dépasser 80 000 \$ et 80 % du coût total du projet. Une contribution de 5 % en argent de source non gouvernementale du coût total du projet déposé est requise de la part du promoteur, le reste pouvant se comptabiliser en services ou en revenus autonomes. L'équipement du Carrefour pourra être mis à contribution pour la réalisation de ces projets. La liste des équipements disponibles sera disponible sur demande.

Modalités de gestion et d'attribution

Les projets seront analysés par un comité formé de représentants de ces organisations : Ville de Matane, ministère de la Culture et des Communications, comité consultatif de la culture et de l'Art numérique Desjardins. Le comité recommandera les projets sélectionnés au conseil municipal qui prendra la décision finale.

Versement

Les montants seront octroyés en fonction des sommes disponibles. La subvention sera versée selon des modalités qui seront décrites dans un protocole d'entente entre les deux parties. Le fait d'encaisser le premier chèque de l'aide financière constitue pour le promoteur un engagement à réaliser le projet prévu. Advenant une modification au projet, l'organisme s'engage à obtenir une autorisation du comité consultatif de la culture.

Rapport d'activités

Le promoteur devra présenter au comité d'analyse un rapport d'activités (selon un modèle fourni) présentant les retombées du projet, les obstacles rencontrés, ainsi qu'un bilan financier détaillé dans les deux mois suivant la réalisation du projet. Il devra aussi fournir l'ensemble des pièces justificatives.

Visibilité

Le promoteur qui reçoit une aide financière accepte que la Ville de Matane diffuse les informations relatives à la nature du projet présenté au moment de la subvention octroyée. Par ailleurs, il s'engage à mentionner, dans le cadre des activités de promotion ou de communication liées au projet, le soutien financier obtenu dans le cadre de **l'Entente de développement culturel et à utiliser le logo de l'entente et du Carrefour des arts numériques** fourni par la Ville de Matane à cet effet.

Dépôt des projets

Le promoteur qui fait une demande doit fournir

- Le formulaire d'inscription;
- Une lettre d'engagement de chacun des partenaires décrivant le rôle de chacun;
- Tout document permettant d'appuyer le projet;
- La charte de l'organisme à but non lucratif et la liste à jour des membres du conseil d'administration;
- Le CV de l'artiste dans le cas d'un projet de médiation culturelle.
- Aucun document manuscrit ne sera accepté et les demandes doivent être rédigées avec le gabarit demandé;

Présentation de la demande : Au plus tard le 17 juin 2022

Appel de projets – Carrefour des arts numériques

m.gilbert@ville.matane.qc.ca

230, avenue Saint-Jérôme

Matane (Québec) G4W 3A2

Information : Martin Gilbert, directeur service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Tél. : (418) 562-2333 poste 2070